  

**REPUBLIQUE DU TCHAD**

***Unité-Travail-Progrès***

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**---------------**

**MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT, DE L’EAU ET DE LA PECHE**

**---------------**

**DIRECTION GENERALE DU MINISTERE**

**----------------**

**AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE**

**----------------**

**Projet de Restauration et de**

**Réhabilitation des Ecosystème du Lac Tchad**

**Evaluation à mi-parcours du projet de réhabilitation et de restauration des écosystèmes du Lac Tchad**

**(PRRE\_LT)**

**Rapport final**

*Décembre 2019*

|  |
| --- |
| **Equipe d’évaluation**   * Cheikh Tidiane SALL, consultant international chef de mission, expert en évaluation, gestion des connaissances et capitalisation * Djimadoum ABDERAMAN, consultant national |

# Remerciements

L’équipe d’évaluation, à travers ce document, exprime ses remerciements à l’ensemble des institutions et des personnes rencontrées : le Directeur de l’Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV), les membres du comité de pilotage du projet, le Directeur de l’Agence pour l’Energie Domestique et l’Environnement (AEDE), le Chargé du suivi-évaluation au Ministère de l’Economie et de la Planifications du Développement, le Représentant Résident Adjoint (Programme) du PNUD, le Gouverneur de la Province du Lac Tchad, les Préfets des départements de la Province du Lac Tchad, les chefs coutumiers et le Délégué de l’Elevage du Lac.

La mission remercie les experts du PNUD impliqués dans le Projet de Réhabilitation et de Restauration des Écosystèmes du Lac Tchad (PRRE-LT), le directeur de la planification et du suivi-évaluation de l’ANGMV, le point focal du PNUD dans la province du Lac (à Bol), le Coordonnateur provincial de l’ONG Initiative Humanitaire pour le Développement Local (IHDL), les Responsables des autres ONG (Organisation ‘’sauvons le Lac Tchad’’, Organisation Humanitaire pour le Développement, Association pour la Promotion des Femmes et des Filles du Grand Kanem), ainsi que les représentants de l’Organisation Humanitaire pour le Développement (OHD) sur le terrain et tous les autres membres de l’équipe d’accompagnement pour les facilités dont l’équipe a bénéficié durant toute la mission d’évaluation à mi-parcours du projet.

Enfin, les évaluateurs remercient particulièrement les responsables des comités de gestion des sites, les groupements (féminins et mixtes), les superviseurs de l’ANGMV, les animateurs des ONG partenaires du projet qui n’ont ménagé aucun effort pour assurer la mobilisation des acteurs et accompagner l’équipe durant les visites des réalisations. En dépit de cette période chargée, les populations et les bénéficiaires se sont mobilisés pour contribuer à rendre plus vivants les succès et les insuffisances de la mise en œuvre du Projet à travers leur participation aux échanges. Qu’ils en soient vivement remerciés.

# Liste des sigles et acronymes

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| AEDE | Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement | | | |  |
| AFGK | Association des Femmes et des Filles du Grand Kanem | | | |  |
| AGR | Activités génératrices de revenus | |  |  |  |
| ANGMV | Agence Nationale pour la Grande Muraille Verte | | |  |  |
| COP | Conférence des parties |  |  |  |  |
| COPIL | Comité de pilotage |  |  |  |  |
| CPD | Document du programme Pays | |  |  |  |
| HIMO | Haute intensité de main d'œuvre | |  |  |  |
| IHDL | Initiative Humanitaire pour le Développement | | |  |  |
| MEEP | Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche | | | |  |
| NIM | National Implementation (exécution nationale) |  |  |  |  |
| ODD | Objectifs de Développement Durable | |  |  |  |
| OHD | Organisation Humanitaire pour le Développement | | |  |  |
| ONG | Organisation non gouvernementale | |  |  |  |
| OSTL | Organisation sauvons le Lac Tchad | |  |  |  |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial | |  |  |  |
| PND | Programme National de Développement | | |  |  |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement | | | |  |
| PRODOC | Project Documents (Document de projet) |  |  |  |  |
| PRREL-LT | Projet de réhabilitation et de restauration des écosystèmes du Lac Tchad | | | | |
| SMART | Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste, Temporel | | |  |  |
| TDR | Termes de référence |  |  |  |  |
| UNDAF | United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement | | | |  |

Table des matières

Remerciements 2

Liste des sigles et acronymes 3

Résumé analytique 5

I. INTRODUCTION 8

1.1. Rappel du contexte et justification du projet 8

1.2. Objectifs, résultats du projet 10

II. ETENDUE ET OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION 11

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE POUR LA REALISATION DE LA MISSION 14

IV. CONSTATS DE LA MISSION/ANALYSE DES RESULTATS 16

4.1. Arrangements institutionnels et document du projet 16

4.2. Analyse des données et informations 17

4.2.1. Pertinence 17

4.2.2. Efficacité  18

4.2.3 Efficience 22

4.2.4 Résultats/effets/impacts 26

4.2.5. Durabilité 28

4.3. Autres questions et critères transversaux 29

4.4. Mécanismes de suivi-évaluation et de coordination 30

4.5. Principales difficultés/limites 30

Parcelle maraichère communautaire en difficultés à Daboua, Tataferom 32

V. RECOMMANDATIONS 32

5.1. Recommandations d’ordre stratégique pour le PNUD, l’Ambassade de France et l’ANGMV 32

5.2. Recommandations opérationnelles à l’endroit de l’ANGMV, des ONG et des Comités locaux 34

VI. QUELQUES LECONS TIREES 36

VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 37

ANNEXES 39

# Résumé analytique

Le projet de Réhabilitation et de Restauration des Ecosystèmes du Lac Tchad (PRRE-LT), élaboré sous la coordination du Ministère de l’Environnement, de l’Eau et de la Pêche avec l’appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l’Ambassade de la République de France au Tchad, s’inscrit dans le cadre des négociations internationales pour s’adapter aux changements climatiques en particulier dans le bassin du Lac Tchad. Plus précisément, Il traduit l’engagement du Gouvernement de la République de France pris lors de la COP 21 pour soutenir la restauration et la réhabilitation des écosystèmes du Lac Tchad, dont la dégradation progressive est devenue plus que jamais préoccupante ces dernières décennies.

D’une durée de 4 ans, le projet se propose d’atteindre les quatre (4) produits suivants : (i) La dégradation des sols dans les différents sites du Lac est maitrisée et les cuvettes hydrologiques préservées, (ii) les populations locales adoptent les techniques innovantes renforçant la productivité agricole, (iii) des emplois sont créés grâce à des appuis techniques et financiers aux femmes et aux jeunes dans la promotion des énergies renouvelables et la gestion des activités génératrices de revenus, (iv) la gestion et la coordination de l’unité du projet est assurée de manière efficiente.

L’évaluation à mi-parcours a permis de passer en revue la conception du document de projet, d’analyser les progrès réalisés durant le temps écoulé, d’analyser également la pertinence, l’efficacité, l’efficience, les effets/impacts et la durabilité des acquis du projet. Elle a aussi permis d’examiner le montage institutionnel et de recenser les difficultés opérationnelles rencontrées lors de sa mise en œuvre.

Les constats de la mission, faits à partir de l’exploitation de documents relatifs à la conception et à l’exécution du projet, d’interviews, d’entretiens structurés, de focus groupes, de visites des réalisations sur le terrain, ont débouchés sur des recommandations. Ces dernières permettront de renforcer la qualité de la mise en œuvre des activités du projet, de fournir des éléments d’aide à la prise de décisions sur les orientations à prendre pour la période restante. Des recommandations stratégiques et opérationnelles portent également sur l’importance de réorienter et de redimensionner certaines activités, ainsi que les objectifs et les indicateurs du projet à l’effet de s’offrir les garanties nécessaires pour asseoir les bases de l’efficacité et la durabilité des résultats du projet.

Globalement le Projet de Réhabilitation et de Restauration des Ecosystèmes du Lac Tchad est pertinent et cohérent par rapport aux politiques, aux stratégies nationales de développement et répond correctement aux problèmes identifiés et aux besoins réels des bénéficiaires. Par conséquent, le PRRE-LT concoure effectivement à atteindre les priorités et objectifs nationaux tels que mentionnés dans le Plan National de Développement (PND 2017-2021).

En outre, le projet est en phase avec le Plan stratégique du PNUD (2018-2021), le Document du Programme Pays (CPD) pour le Tchad (2017-2021), les Objectifs de Développement Durable (ODD) et la vision 2030 «le Tchad que nous voulons».

Au niveau local, le PRRE-LT est en adéquation avec les préoccupations des communautés locales qui vivent dans la Province du Lac pour qui, les ressources naturelles fragilisées par les changements climatiques constituent les principaux moyens de subsistance.

A date, à travers les activités réalisées, le projet a permis de susciter, au sein de chaque site couvert, de l’intérêt et de l’attention sur le nouveau paradigme du développement imposé par les changements climatiques et les enjeux de développement de la Province du Lac et ce, dans un contexte particulièrement marqué par un niveau de dégradation avancé de ses écosystèmes et une situation sécuritaire plus que volatile. Grâce au projet, un paquet minimum de bonnes pratiques et d’investissements a été mis en place. Ceux-ci commencent à être adoptés par les communautés ; et mériteraient d’être consolidés et mieux valorisés.

Du point de vue efficience, la mission estime que la gestion du projet est efficiente surtout sur le plan de l’exécution budgétaire. Il n’y a pas de retards significatifs constatés dans la mise en place des ressources allouées aux activités conformément au Plan de Travail Annuel (PTA) approuvé. Par contre, des retards sont constatés dans la justification des fonds alloués aux partenaires du fait en grande partie d’un déficit de personnel administratifs et financiers à leur niveau.

Le PRRE-LT est un projet de protection et de gestion de l’environnement de façon globale. Il serait donc un peu prématuré, au bout de deux (2) années de mise en œuvre, de parler de résultats, encore moins d’effets et d’impacts générés. Généralement, pour ces genres de projets (d’une durée de moins de cinq ans) avec d’importants volets de reboisement, les premiers résultats commencent à être perceptibles à la fin ou au-delà même de leurs périodes de mise en œuvre. Bien entendu, cela dépend de la durée du projet. En réalité, les résultats du processus de réhabilitation et de restauration des écosystèmes dégradés, ne peuvent être observés que de façon progressive dans le temps et dans l’espace.

Tout de même, à mi-parcours, des jalons importants sont posés (qu’on pourrait appeler prémices de résultats), qui, s’ils sont consolidés et renforcés, peuvent produire des résultats, des effets et des impacts significatifs permettant à une partie des écosystèmes du Lac, de retrouver leurs fonctions écologiques, sociales et économiques d’antan.

Visiblement, le reboisement commence à prendre forme, dans certains sites clôturés, malgré le taux de survie moyen des plantes. Grâce au projet, des idées de concertation communautaire ont commencé ou sont en train de germer, notamment autour des sites de production des plants ou des pépinières, au sein des groupements et dans les parcelles maraichères communautaires. En d’autres termes, le projet a renforcé la cohésion sociale entre les populations. La promotion des activités génératrices de revenus par le projet s’inscrit dans la perspective de contribuer à l’amélioration les conditions de vie des femmes et jeunes qui ont bénéficié de micro-crédits. Les parcelles maraichères communautaires aménagées et équipées avec des forages et des systèmes de pompage solaires sont en passe de changer la vie des populations bénéficiaires et pourront constituer à terme, une alternative aux contre-performances notées dans le secteur de la pêche et des autres activités rurales du Lac affectées par les effets néfastes des changements climatiques. Déjà, dans certaines localités, on a noté des initiatives de diversification des activités génératrices de revenus, puisque les ressources générées par les premières campagnes maraichères sont réinvesties dans d’autres activités génératrices de revenus. C’est le cas, à titre illustratif, du groupement mixte « DORDARI » à Bagasola, qui, à partir des revenus tirés de la production d’oignons, a acheté des vaches pour diversifier ses activités. Plus les activités sont diversifiées, plus les capacités de résilience des communautés sont renforcées et moins il y a de pression sur les ressources naturelles ; ce qui contribuera à bien des égards et à terme à la restauration et à la réhabilitation des écosystèmes. L’engouement noté et l’intérêt que les populations accordent aux foyers améliorés pourront contribuer substantiellement à une réduction de la pression humaine sur les ressources ligneuses.

La dimension « genre et inclusion des jeunes » est aussi en train de devenir une réalité dans des sites. Ce pan important du projet est en train de se manifester à travers quelques activités du projet, notamment : (i) les ateliers de fabrication des foyers améliorés dans lesquels, les jeunes sont bien représentés, (ii) les activités maraichères et le petit commerce dont les femmes sont les principales bénéficiaires. En plus, d’autres activités susceptibles d’employer des femmes sont en instance de démarrer car les équipements y afférents sont déjà livrés (moulins, équipements de transformation du poisson par exemple).

*In fine*, les prémices de résultats  à mi-parcours obtenus par le projet sont jugés moyennement satisfaisants et pourront contribuer effectivement à la réduction des facteurs aggravants la vulnérabilité face aux changements climatiques au niveau des sites et à l’atteinte des objectifs fixés.

Ces prémices de résultats, entre autres, doivent être appréhendés et analysés sous l’angle des besoins et des préoccupations immenses des populations du Lac qui accordent une importance et un grand espoir à ce projet.

La mission observe que les conditions ou facteurs de durabilité des « résultats » du projet s’installent progressivement surtout au niveau des produits 2 et 3 du fait, entre autres, de l’appropriation par une bonne frange de la population, des réalisations du projet et de l’engagement des autorités administratives et coutumières.

Toutefois, l’équipe d’évaluateurs estime que certains objectifs et indicateurs de résultats sont très vastes et dépassent souvent le cadre temporel du projet. Cela appelle à une nécessité de recadrage du projet avec une relecture du cadre de résultats pour redéfinir de manière concertée, des indicateurs pertinents et des résultats effectivement réalisables (SMART). Ces indicateurs devront être réexaminés pour les adapter aux capacités réelles du projet à produire des changements dans une période déterminée.

Parallèlement, l’ANGMV, chargée de la mise en œuvre du projet, doit être renforcée en personnel technique et administratif afin de mieux assurer son rôle de gestion, de suivi et d’accompagnement pour consolider les acquis du projet. Subséquemment, les capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des ONG partenaires, notamment l’Organisation Sauvons le Lac Tchad (OSLT) et l’Association pour la Promotion des Femmes et Filles du Grand Kanem (APFGK) parties prenantes au projet sont à renforcer soit par l’ANGMV soit par un partenaire que le projet identifierait, afin qu’elles jouent pleinement le rôle de sensibilisation des communautés, car la dimension ingénierie sociale est l’un des facteurs clés de réussite de ce genre de projet. Ces organisations doivent avoir pour rôle de modifier à grande échelle, certains comportements de groupes sociaux de manière à faire évoluer les formes d’actions individuelles et collectives dans une approche coopérative, démocratique et participative.

Au regard de ce qui précède et surtout de l’adéquation du PRRE-LT avec les préoccupations du Tchad en matière de changement climatique, le projet mérite d’être poursuivi sous réserve de prendre en compte les recommandations et les leçons tirées (abordées ultérieurement dans le rapport).

# I. INTRODUCTION

## 1.1. Rappel du contexte et justification du projet

Le Lac Tchad a subi durant ces cinquante (50) dernières années la plus forte baisse de la biodiversité jamais enregistrée. Cette situation continue de s’amplifier malgré les efforts déployés pour endiguer les menaces et les pressions. De 1960 à nos jours, les séries des données spatio-temporelles issues des observations satellitaires indiquent que la superficie du Lac Tchad s’est considérablement rétrécie. Elle est passée de 25 000 km2 à 2 500 km2. Cette diminution s’accompagne de la dégradation des terres cultivables, des sites de pâturages et surtout des milieux d’habitats naturels de la faune semi-aquatique/aquatique, des sites de reproduction et de refuge de nombreuses espèces emblématiques (hippopotames, caïmans, éléphants, etc.).

Le bassin versant du Lac Tchad abrite une diversité biologique remarquable. La flore et la faune naturelle sont très variées et comprennent plusieurs espèces d’importance reconnue sur le plan international (espèces d’oiseaux endémiques). Il est composé d'écosystèmes qui abritent près de 179 espèces de poissons avec de nombreuses îles flottantes, sites regroupant une diversité d'espèces animales, dont les éléphants, les hippopotames, les crocodiles ainsi qu'une grande communauté d’oiseaux migrateurs.

La croissance démographique relativement rapide constatée dans le bassin du Lac Tchad a pour conséquence la réduction des espaces naturels (habitats des animaux et des sites de pâturages) au profit des terres cultivables, ainsi que la perturbation des frayères où se multiplient les poissons et bien d’autres animaux aquatiques. A cela, il faut ajouter l’utilisation des équipements non conventionnels et des engins prohibés pour la pêche et la chasse de certains animaux aquatiques et terrestres. Le surpâturage est l’une des causes de la baisse de la viabilité des ressources biologiques. L’utilisation abusive des produits phytosanitaires sur les cultures et dans les mares est aussi un facteur de perturbation de la biodiversité par la pollution des eaux de surface. Ces pratiques non durables combinées à l’assèchement progressif du Lac Tchad exacerbent les menaces sur la faune sauvage et contribuent à la perte de la biodiversité.

Les conflits armés liés aux exactions de la secte islamique Boko Haram en cours au Nigéria, au Niger, au Cameroun et au Tchad ont occasionné l’arrivée massive des réfugiés et le déplacement de populations. A cela, s’ajoute à une croissance démographique élevée de la population humaine native du Lac sans oublier d’autres migrants qui arrivent à la recherche de moyens de subsistances (du poisson, du pâturage et de l’emploi) et qui partagent les maigres ressources naturelles des populations hôtes. Cette situation a accéléré la pression sur les ressources ligneuses à des fins d’usages multiples. De fait, la faible capacité de régénération naturelle des plantes et du potentiel productif des sols constitue un enjeu majeur de l’heure dans le contexte des crises, des mutations et des stratégies paysannes d’adaptation. Cette tendance est renforcée par le déplacement forcé des populations déplacées et réfugiées (environ 170 000 personnes au cours de deux dernières années). Cette situation précaire contribue à détériorer davantage la situation socio-économique déjà délétère et l’intégrité des écosystèmes de cette zone. En dépit des efforts consentis par le Gouvernement avec l’appui des partenaires au développement, la conservation de la biodiversité présente encore des insuffisances au niveau du pays. Pour relever ces défis, il s’avère indispensable de mettre en œuvre des actions structurées visant à contribuer à réhabiliter et à restaurer les écosystèmes du Lac Tchad en intégrant dans la démarche, des activités socio-économiques durables en faveur des jeunes et des femmes.

C’est dans ce contexte que le PNUD et ses partenaires ont élaboré et mis en œuvre le Projet de Réhabilitation et de Restauration des Ecosystèmes du Lac Tchad (PRRE-LT). Ce projet est aligné sur les priorités nationales du Gouvernement Tchadien et entre en droite ligne des programmes et directives du Ministère de l’Environnement, de l’Eau et de la Pêche. Il est conforme aux engagements pris par la France lors du sommet de la COP21 et du mandat du PNUD dans ce domaine thématique lié au contexte des mutations environnementales actuelles et futures au regard des effets négatifs ressentis à travers la pauvreté, la vulnérabilité et la continentalité du climat, qui fait du Tchad, le pays le plus exposé au réchauffement du climat.

Après deux (2) ans de mise en œuvre du projet et comme prévu initialement au démarrage dudit projet, une évaluation à mi-parcours est indispensable pour apprécier l’état d’avancement des activités et mesurer les progrès vers l’atteinte des résultats.



Les rives d’un polder reboisé à Méléa

## 1.2. Objectifs, résultats du projet

Le PRRE-LT intervient dans la province du Lac Tchad, et plus précisément dans les localités suivantes : Méléa, Bagasola, Liwa et Tataferom

Le projet vise à :

* Restaurer le couvert végétal des zones dégradées sur une superficie de 4.000 ha grâce aux actions de reboisement pour une gestion durable des terres avec la participation active des communautés villageoises en s’appuyant en particulier sur les femmes et les jeunes ;
* Améliorer l’adaptation des systèmes agricoles à la variabilité climatique à travers entre autres, l’adoption de bonnes pratiques en termes des variétés agricoles résilientes (semences paysannes/biologiques) ;
* Réduire la pression anthropique sur les ressources ligneuses (énergies alternatives) par la réalisation d’une série d’initiatives locales à valeur socio-économique et environnementale destinées à soutenir tant des organisations de femmes dans le cadre de projets d’entrepreneuriat et autres initiatives communautaires.

Quatre (4) changements majeurs ou résultats sont attendus au terme de ce projet à savoir :

* La dégradation des sols dans les différents sites du Lac Tchad est maîtrisée et les cuvettes hydrologiques sont préservées (Produit 1) ;
* Les populations locales adoptent les techniques innovantes renforçant la productivité agricole (Produit 2) ;
* Les femmes et les jeunes accèdent à des moyens d’existence durables et à des emplois créés dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables (Produit 3) ;
* La gestion et la coordination de l’unité du projet sont assurées de manière efficiente (Produit 4) ;

# II. ETENDUE ET OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION

Conformément aux procédures de gestion des programmes et projets mis en œuvre avec l’assistance technique du PNUD et au document du projet, dans le cadre de l’Exécution Nationale (NIM), le PNUD, en collaboration avec les autorités gouvernementales du Tchad, a commandité cette évaluation à mi-parcours du projet PRRE-LT.

Cette évaluation vise à déterminer, aussi systématiquement et objectivement que possible, la pertinence, l’efficacité, l’effectivité, l’efficience, la durabilité, l’impact du projet et permettre d’améliorer la mise en œuvre du projet. Aussi, l’évaluation a-t-elle apprécié le niveau d’atteinte des réalisations du PRRE-LT par rapport à ses objectifs, y compris un réexamen de la pertinence des objectifs, du processus de mise en œuvre et de la conception du projet.

En d’autres termes, il s’agit d’apprécier la situation actuelle, les facteurs de succès / d’échec, la durabilité des actions et leurs effets induits, de recueillir les leçons apprises en termes de stratégie et de bonnes pratiques afin de conforter la dynamique de mise en œuvre du projet et/ou de proposer des orientations et recommandations pertinentes.

L’évaluation s’est focalisée principalement sur les critères d’évaluation relatifs à : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l’impact, la durabilité, la prise en compte de l’équité et de la dimension genre.

***Analyse de la pertinence du projet***

* Dans quelle mesure le projet est-il pertinent et cohérent avec les politiques et stratégies du Ministère de l’Environnement, de l’Eau et de la Pêche (MEEP) d’une part et avec les politiques et stratégies nationales, notamment la « Vision 2030 : le Tchad que nous voulons » et le Plan National de Développement 2017 – 2021 d’autre part ?
* Dans quelle mesure le partenariat avec les ONG, notamment l’Association pour la Promotion des Femmes et Filles du Grand Kanem (APFGK), l’Organisation Sauvons le Lac Tchad (OSLT), l’Initiative Humanitaire pour le Développement Local (IHDL), l’Organisation Humanitaire pour le Développement (OHD), l’Agence pour l’Energie Domestique et l’Environnement (AEDE) ainsi que de l’approche utilisée par rapport aux divers problèmes identifiés, aux besoins exprimés et les actions proposées pour répondre à la problématique de la réhabilitation et de la restauration des écosystèmes dans la zone cible du projet sont- ils pertinents ?
* Dans quelle mesure la stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été appropriée et efficace ?
* Dans quelle mesure la modalité de mise en œuvre « Nationale Implémentation » est-elle pertinente ?
* Dans quelle mesure le partenariat avec l’Ambassade de France est-il pertinent ?

***Analyse de l’efficacité du projet***

* Analyse des modalités et de la qualité de gestion globale du projet ;
* Passage en revue de l’efficacité des mécanismes de coordination mis en place pour s’assurer de l’atteinte des résultats ;
* Analyse des actions/activités mises en œuvre dans le cadre du projet pour atteindre les résultats escomptés et leur état d’avancement ;
* Analyse des progrès accomplis vers l’atteinte des résultats en lien avec les objectifs globaux en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
* Quelle a été l’approche genre du projet ? Et celle-ci a-t-elle été efficace ?
* Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d’améliorations significatives ?

***Analyse de l’efficience du projet***

* Analyse de la relation coût-résultats en évaluant la relation entre les différentes activités menées, les ressources mises à contribution et les résultats ;
* Evaluation des outils et des ressources utilisés, de la qualité de la gestion, ainsi que de la capacité de gestion et d’adaptation des partenaires de mise en œuvre et de l’AGMV ;
* Analyse de la synergie développée entre le PNUD, le MEEP (principalement avec l’Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV), les ONG partenaires, ainsi qu’avec les autres partenaires susceptibles d’apporter une plus-value dans la mise en œuvre du projet ;
* Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d’améliorations significatives ? ;

***Analyse des effets/Impacts du projet***

* Les résultats obtenus par le projet au niveau « produits » ont-ils permis d’atteindre les effets escomptés ?
* En quoi les résultats du projet ont-ils contribué à améliorer la situation en termes de protection de l’environnement et de réhabilitation et restauration des écosystèmes du Lac ?
* En quoi les résultats du projet ont-ils contribué au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en vue de l’appropriation des questions liées à la protection de l’environnement et de réhabilitation et de restauration des écosystèmes ?
* En quoi la contribution du projet a-t-elle amélioré le niveau de vie des bénéficiaires de micro-crédits ?
* Le projet a-t-il contribué à réduire la vulnérabilité des populations cibles et à renforcer leurs capacités de réponses ?
* Quels sont les autres effets engendrés par l’appui du projet ?
* Quels ont été les résultats et effets spécifiques atteints pour les femmes, les jeunes et les hommes ?
* Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d’améliorations significatives ?

***Analyse de la durabilité du projet***

* Analyse des mécanismes et outils mis en place ainsi que les actions entreprises pour assurer l’appropriation des acquis du projet par les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les bénéficiaires ;
* Analyse des actions entreprises pour la pérennisation des interventions : les effets bénéfiques du projet vont-ils persister après la cessation des apports extérieurs et en particulier des apports du projet ?
* Le projet a-t-il assuré un transfert de compétences auprès d’acteurs institutionnels ou locaux en vue d’assurer la durabilité des actions ?
* Quels sont les principaux facteurs de risque qui pourraient nuire à la pérennité des effets induits ?
* Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d’améliorations significatives ?
* Dans quelle mesure des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour entretenir les résultats positifs du projet ?
* Existe-t-il des risques sociaux ou politiques qui pourraient compromettre la durabilité des produits du projet et la contribution du projet aux produits et effets du programme de pays ?
* Les cadres juridiques, les politiques et les structures et processus de gouvernance dans lesquels s’inscrit le projet présentent-ils des risques qui peuvent compromettre la durabilité des avantages du projet ?
* Dans quelle mesure les actions du PNUD ont-elles constitué une menace environnementale?
* Dans quelle mesure les interventions du PNUD ont-elles des stratégies de sortie bien conçues et bien planifiées ?

***Questions d’évaluation connexes ou transversales***

* Dans quelle mesure le projet rejoint-il les priorités nationales de développement, les produits et les effets du programme pays, le Plan stratégique du PNUD et les Objectifs de Développement Durable (ODD) ?
* Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement pour les effets du programme pays du Tchad ?
* Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l’égalité de genre, à l’autonomisation des femmes et à une approche fondée sur les droits humains ?
* Dans quelle mesure le projet a-t-il été adapté aux changements politiques, juridiques, économiques, institutionnels, etc. du pays ?

***Leçons apprises et recommandations pouvant aider le PNUD à prendre les décisions avisées (maintien du cap ou réorientation du projet) et permettre la pérennisation future des acquis du projet.***

* Quels enseignements à tirer ou leçons apprises de la stratégie de mise en œuvre du projet (approche, partenariat) ?
* Quels sont les enseignements à tirer de la mise en œuvre des activités sur le terrain ?
* Quels enseignements à tirer sur les acquis, les difficultés et les limites rencontrés ?
* Quelles sont les recommandations à adresser aux différents partenaires (PNUD, MEEP/ANGMV, Ambassade France, ONG, comités villageois, groupements de femmes et de jeunes, autorités administratives et locales, etc.) ?

# III. APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE POUR LA REALISATION DE LA MISSION

Notre méthodologie d’intervention a été articulée étroitement aux directives du PNUD pour la réalisation des évaluations à mi-parcours des projets. L’évaluation a été conduite en conformité avec les principes énoncés dans le guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation et le Code de conduite pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

Globalement, l’approche méthodologique a été participative, consultative et inclusive et a pris en compte les contributions et suggestions des personnes responsables de cette évaluation que nous avons rencontrées aussi bien au PNUD qu’au niveau de l’ANGMV. Sa réalisation sur le terrain a impliqué de manière active, les bénéficiaires, les services techniques étatiques, les autorités administratives et locales.Pour rappel, l’approche méthodologique a été abordée en détails dans le rapport de démarrage de la mission.

Ainsi, la méthodologie de réalisation de la mission d’évaluation a comporté de façon résumée, les étapes suivantes :

* L’exploitation des documents sur le projet ;
* L’harmonisation de la compréhension du contenu de la mission d’évaluation au niveau des consultants ;
* La rencontre de cadrage avec le personnel du PNUD et de l’ANGMV impliqués dans le projet;
* L’élaboration de la méthodologie détaillée soumise au PNUD et à l’ANGMV y compris, les outils de collecte des données et d’informations ;
* L’organisation d’entretiens à N’Djamena en début de mission avec les partenaires de mise en œuvre (ANGMV, AEDE, OSLT, AFGK, OHD) ;
* La planification opérationnelle des visites de terrain faite à Bol en concertation avec le responsable du PNUD dans la province du Lac Tchad. Le choix des sites ou localités visités, des personnes et des groupes cibles rencontrés a été fait sur le terrain. L’appréciation de l’environnement sécuritaire a été déterminante sur le choix des sites qui ont été visités et les acteurs rencontrés ;
* Le déroulement de l’étape terrain, au cours de laquelle, l’équipe a rencontré :
* le Gouverneur de la Province du Lac ;
* les Préfets des Départements de Kaya et Liwa;
* des chefs de cantons ;
* des responsables des services déconcentrés de l’Elevage, des Eaux et Forêts, des représentants locaux des ONGS (OHD et IHDL), des superviseurs et animateurs de la Grande Muraille Verte, etc. ;
* des bénéficiaires des activités du projet et la visite des réalisations communautaires et individuelles ont servi de cadre d’échanges avec les bénéficiaires pour une meilleure appréhension de l’état d’avancement des activités, des acquis obtenus, des conditions de la durabilité de ceux-ci, des difficultés rencontrées, des propositions d’amélioration ;
* L’équipe de consultants a utilisé au cours de tout ce processus, outre les techniques ci-dessus indiquées (visites de réalisation, recherche et exploitation documentaire), des outils variés pour disposer du cadre approprié d’échanges avec les différents acteurs. Ainsi, des entretiens semi structurés, des focus groups, l’observation directe des réalisations, ont été réalisés.
* La rencontre avec d’autres institutions du système des nations unies sur le terrain comme le PAM, qui a permis d’explorer des pistes de collaboration plus fructueuses compte tenu des enjeux énormes de développement du Lac ;
* L’élaboration d’une synthèse des constats de la mission et la production d’une présentation en Power Point des premières conclusions et recommandations de l’équipe. Initialement prévue pour être faite au groupe de gestion de l’évaluation avant la production du rapport provisoire, le partage des constats et des recommandations s’est finalement déroulé individuellement tour à tour avec le personnel du PNUD concerné (l’analyste suivi-évaluation, le chef d’Unité Développement Durable, le Représentant Résident Adjoint / Programme), le Directeur de la Planification et du Suivi-Evaluation de l’ANGMV et le responsable Suivi-Evaluation au Ministère de l’Economie et de la Planification du Développement. Cette option a été prise, en raison des calendriers surchargés des membres du groupe de gestion de l’évaluation. Certains même étaient hors du pays pour des missions.
* Les observations formulées et les informations complémentaires reçues au cours de ces présentations ont été intégrées dans le présent rapport provisoire.

# IV. CONSTATS DE LA MISSION/ANALYSE DES RESULTATS

## 4.1. Arrangements institutionnels et document du projet

Le projet de Réhabilitation et de Restauration des Ecosystèmes du Lac Tchad est mis en œuvre selon la Modalité d’Exécution Nationale (NIM). Il a connu des évolutions et arrangements institutionnels dans sa mise en œuvre. Coordonné au départ par une unité de coordination opérationnelle logée au sein de la Direction Générale des Ressources Forestières et Fauniques par Arrêté n°006/PR/PM/MEP/SG/2017 du 17 mai 2017 du Ministère de l’Environnement et de Pêche, il a été par la suite transféré à la Direction Générale de l’Agence Nationale de la Grande Muraille Verte par l’Arrêté n°084/PR/MEEP/SG/2018 du 17 août 2018.

Ce nouveau dispositif semble trouver toute sa pertinence en ce sens que le projet lui-même cadre parfaitement avec la mission et les objectifs de l’ANGMV. D’ailleurs, cela ne fait que traduire en acte la volonté des partenaires techniques et financiers (PNUD et Ambassade de France) et l’Etat du Tchad, annoncée au départ dans le PRODOC et qui stipule que le projet cherchera à collaborer avec des partenaires intervenant dans le bassin du Lac Tchad à l’image de l’Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV).

La mission note avec satisfaction la Coordination nationale assurée par l’ANGMV.

Toutefois, elle observe que des efforts doivent encore être fournis pour que l’Agence joue un rôle beaucoup plus important dans l’animation, l’encadrement technique et le suivi de la mise en œuvre des activités du projet sur le terrain.

Le document de projet a détaillé les types de suivi à mettre en œuvre dans le cadre de l’exécution du projet. Toutefois, il ne comporte pas un plan d’actions de mise en œuvre de ce suivi-évaluation pour préciser les arrangements à prendre pour le suivi des indicateurs et des résultats ainsi qu’un chronogramme d’exécution et les responsabilités.

Le PRODOC comporte un cadre de résultats qui définit clairement les produits attendus et identifie des indicateurs pour chaque produit. Les éléments permettant de vérifier la réalisation des indicateurs sont également précisés, les valeurs cibles annuelles de certains indicateurs ne sont pas précisés dans le cadre de résultats (exemple : pour les indicateurs 2.1 ; 2.2 ; 2.3 et 3.1). Par conséquent, des études complémentaires doivent être réalisées pour déterminer ces valeurs de référence. La mission estime que les valeurs cibles de certains indicateurs (nombre d’ha aménagés : 4.000 ha) sont ambitieuses pour un projet qu’on pourrait qualifier de « pilote ou innovant » et intervenant dans le domaine de l’environnement au sens large du terme, dans un contexte sécuritaire et de vulnérabilité extrême qu’est le Lac. Par contre, d’autres cibles d’indicateurs sont sous-estimées. C’est le cas de l’indicateur 1.2 pour lequel, les valeurs cibles atteintes actuellement dépassent largement ce qui a été prévu.

## 4.2. Analyse des données et informations

L’analyse documentaire, les rencontres avec les acteurs et les visites de certaines réalisations dans les 4 sites d’intervention du PRRE-LT ont permis à la mission d’avoir une appréciation sur les progrès réalisés et des critères d’évaluation généralement admis (pertinence, efficacité, durabilité, effets/impacts).

### 4.2.1. Pertinence

Globalement, le Projet de Réhabilitation et de Restauration des Ecosystèmes du Lac Tchad est pertinent par rapport aux politiques et stratégies nationales de développement. Ainsi, il concoure à atteindre les priorités et objectifs nationaux relatifs à l’axe III des orientations stratégiques du Plan National de Développement (PND 2017-2021)[[1]](#footnote-1). Il cadre avec le Plan quinquennal de Développement 2016-2020 du Ministère de l’Environnement, de l’Eau et de la Pêche[[2]](#footnote-2). Le projet est aussi en cohérence avec le Plan Cadre des Nations Unies d’Assistance au Développement (UNDAF 2017-2021), en son effet 5[[3]](#footnote-3)

En outre, le PRRE-LT est en droite ligne avec : (i) le Plan Stratégique du PNUD[[4]](#footnote-4), (ii) le Document du Programme Pays (CPD) pour le Tchad (2017-2021), (iii) les Objectifs de Développement Durable[[5]](#footnote-5) et (iv) la Vision Tchad 2030[[6]](#footnote-6)

Dans la province du Lac, les ressources naturelles (ouadis, polders, ressources ligneuses et non ligneuses, ressources halieutiques, etc.) qui constituent les principaux moyens de subsistance et d’existence des populations, sont caractérisées par un niveau de dégradation avancée, due, en grande partie aux actions anthropiques et aux effets néfastes des variabilités climatiques. En plus des éléments caractérisant l’état des écosystèmes du Lac abordés dans la partie précédente « rappel du contexte et justification de l’étude », voilà, autant de raisons qui justifient la pertinence du PRREL-LT qui est en parfaite adéquation avec les préoccupations des communautés de base de la province du Lac qui y vivent et dépendent de ces ressources naturelles.

La mission a par ailleurs noté que le contenu du projet s’attaque aux causes profondes de la vulnérabilité des populations du bassin du Lac Tchad à travers notamment les trois (3) produits pour lesquels, les activités sont mises en œuvre.

Le projet est également pertinent par l’approche HIMO (haute intensité de main d’œuvre) utilisée et l’approche opérationnelle et participative pour l’identification, la programmation et la mise en œuvre des activités.

En somme, tous les acteurs rencontrés se sont accordés pour témoigner de la pertinence de ce projet qui est venu à son heure.



Site de production de pépinières forestières

### 4.2.2. Efficacité

Comme précédemment mentionné, l’exécution quotidienne de la mise en œuvre du projet est assurée par l’ANGMV. Au plan stratégique, Il est établi un comité de pilotage (COPIL) par Arrêté n°015/PR/MEP/SG/2017 dont la responsabilité est de fournir un appui au projet, des orientations politiques et d’assurer la supervision générale dudit projet.

La mission constate que les mécanismes de coordination mis en place pour s’assurer de l’atteinte des résultats ne sont pas à un bon niveau d’efficacité pour entre autres raisons liées notamment à l’irrégularité des rencontres du comité de pilotage, à l’insuffisance de personnel technique au niveau de l’Agence Nationale de la Grande Muraille Verte.

En dehors du COPIL, d’autres mécanismes de coordination et de suivi-évaluation du projet ont été mis en place.

Il s’agit entre autre :

* Du cadre de suivi opérationnel du projet composé des Ministères de l’Environnement et de la Pêche d’alors, devenu Ministère de l’Environnement, de l’Eau et de la Pêche, de l’Agriculture, de la Jeunesse, de la Femme et de l’action sociale, de l’Economie et de la Planification du Développement, de l’Ambassade de France, d’un représentant de l’Inde, du Point Focal du PNUD, etc. ;
* De l’Unité de Gestion du Projet transférée à l’ANGMV qui a joué son rôle en dépit des limites liées à l’insuffisance de son personnel ;
* De l’assurance qualité du projet qui est sous la responsabilité du PNUD. Ce dispositif a pour principales missions de s’assurer de la bonne réalisation des activités du projet et que les différents résultats soient progressivement atteints tel que prévu dans le cadre des résultats et des ressources et dans les plans de travail annuels. L’assurance qualité est un rôle qui revient au Responsable de programme, à l’Analyste Suivi-Evaluation ainsi qu’au COPIL en tant qu’organe de supervision. De l’avis des acteurs rencontrés, la fréquence et la régularité du suivi-évaluation des activités de terrain doivent être davantage renforcées.

En termes d’effectivité, les activités programmées jusque-là, par les ONG partenaires, sont exécutées de manière acceptable suivant le contenu des rapports des activités exploités et les constats faits sur le terrain. Ce qui veut dire que, le niveau d’avancement de la mise en œuvre des actions/activités est satisfaisant. Toutefois, la mission d’évaluation estime que des efforts considérables restent à faire ; car, en dépit de l’effectivité de la mise en œuvre des activités de l’exercice 2019, le niveau de progression globale vers l’atteinte des objectifs et des produits attendus prévus dans le document du projet est faible pour un projet qui est pratiquement à un an de la fin de sa mise en œuvre. Les causes de cette faible performance sur le plan efficacité sont multiples (voir la partie « limites et difficultés » abordée à la partie 4.5 du rapport). En plus, des mécanismes de coordination et de mise en œuvre moyennement opérationnels, des objectifs et des résultats/produits sont faiblement SMART. En conséquence, un travail de redéfinition et de recadrage du projet s’avère plus que jamais indispensable (voire parties recommandations).

D’autres éléments contextuels peuvent rendre difficile, l’atteinte des objectifs et des résultats du projet. En effet, la bande sahélienne dans laquelle, le PRRE-LT est mis en œuvre, est caractérisée par une insécurité alimentaire endémique due à une faible productivité agro-sylvo-pastorale, conséquence des conditions climatiques défavorables (sécheresses récurrentes et pauvreté des sols, tempêtes de sable et/ou de poussière, températures extrêmes). Cette situation met les communautés dans une situation de vulnérabilité extrême et dépendantes des aides humanitaires affaiblissant toute initiative locale de participation et de développement communautaire telle que voulu par le PRRE-LT.

L’instabilité et l’insécurité dues à la montée de l’extrémiste violent dans le bassin du Lac rendent très fragiles et précaires les actions de développement entreprises. A cela, il faut ajouter la problématique de la gestion foncière, du pastoralisme transhumant, l’aridité des sols qui rendent très couteux les investissements (arrosage avant, pendant et après la mise en terre des plants, clôture et surveillance des périmètres, longue négociation pour l’obtention des périmètres à restaurer) et limitent les actions de restauration, la conservation et la conservation des ressources naturelles dans le contexte tchadien et sahélien.

D’autres paramètres entrent en ligne de compte dans l’appréciation actuelle du projet. Il s’agit de la dimension équité et égalité de genre. Sur ce volet, le PRRE-LT a fait des efforts appréciables qu’il faut accompagner, renforcer et consolider. Les femmes sont bien présentes dans le projet en tant que bénéficiaires, car c’est la plupart des groupements féminins qui ont reçu les appuis financiers à travers les AGR. D’autres couches vulnérables comme les déplacés et les réfugiés sont également pris en compte, soit dans les sites protégés de production de pépinières/reboisement (pépinière des femmes refugiées de DARESALAM), soit dans les parcelles maraichères à l’image de la ferme agricole communautaire de KANDJA à TATAFEROM.

Les jeunes ne sont pas du reste, même s’il est difficile de les mobiliser d’une localité à une autre. Pour illustration : si à BAGASOLA les jeunes semblent ne pas être très intéressés par les activités agricoles et forestières (du fait certainement, que BAGASOLA qui est une ville, offre plus d’opportunités aux jeunes à travers des activités diversifiées comme le commerce qui leur procure plus rapidement des revenus), ailleurs dans d’autres sites, ils sont partie prenante. C’est le cas par exemple à MELEA où l’essentiel des hommes qui travaillent dans les ateliers de fabrication des foyers améliorés sont des jeunes et à TATAFEROM où le groupement BILERI, composé de 90 personnes dont 53 femmes et 20 jeunes garçons et filles, est très actif. Ainsi, dans le cas où des actions conséquentes auraient été menées par le PRREL-T en faveur des associations de jeunesse, cela pourrait les autonomiser de manière à assurer leur pleine participation effective et efficace dans le projet et à la vie sociale en tant que partenaires utiles et à part entière.

Un autre aspect non moins important, qui est un facteur déterminant d’efficacité, c’est les rencontres périodiques de partage de bonnes pratiques et des difficultés entre partenaires, surtout les ONG impliquées dans la mise en œuvre du projet. Si cela était institué et réalisé avec la coordination de l’ANGMV, il pourrait significativement contribuer à l’efficacité de la mise en œuvre du projet de manière globale. Chacune de ces ONG travaille presque en vase clos dans ce projet, alors que ces genres d’échanges favoriseraient un apprentissage mutuel entre elles et renforceraient leur performance au bénéfice du projet.

**Tableau1 : Niveau de réalisation physique des activités par produit**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Produits** | **Taux de réalisation des activités du produit** | |
| 2018 | 2019 |
| **P1 :** La dégradation des sols dans les différents sites du Lac Tchad est maîtrisée et les cuvettes hydrologiques sont préservées | 64% | 76% |
| **P2 :** Les populations locales adoptent les techniques innovantes renforçant la productivité agricole | 70% | 88% |
| **P3 :** Les femmes et les jeunes accèdent à des moyens d’existence durables et à des emplois crées dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables | 69% | 54% |
| **P4 :** La gestion et la coordination de l’unité du projet sont assurées de manière efficiente | 69% | 53% |

Source : exploitation des rapports 2018 et 2019 de l’ANGMV

Note explicative du tableau1 : En raison des nombreuses activités réalisées au niveau de chaque produit, l’équipe d’évaluation a jugé nécessaire et plus pédagogique, de présenter le niveau de réalisation physique du projet par produit et non par activité. Tout de même, l’appréciation du taux de réalisation de chaque produit est obtenue en faisant la moyenne pondérée du niveau de réalisation de chaque activité par produit. Ces informations (taux de réalisation par activité) se trouvent dans les rapports annuels (2018 et 2019) de l’ANGMV comme le mentionne la source.

L’exploitation de ce tableau, montre que les niveaux d’exécution des activités des produits 1 et 2 ont considérablement évolué entre 2018 et 2019. Cela s’explique par la progression importante des activités de production de pépinières, du reboisement et des nombreux investissements consentis dans les activités agricoles génératrices de revenus. Grâce aux enseignements tirés des contreperformances de la campagne 2017-2018, l’équipe de mise en œuvre du projet et les ONG se sont retroussé les manches. Ce qui a permis d’avoir cette performance enregistrée au niveau de ces produits en 2019. C’est avec ces deux (2) premiers produits que la stratégie HIMO est vraiment opérationnelle. Par contre, et s’agissant des autres produits (3 et 4), la mission a constaté une tendance à la baisse du niveau de réalisation à mi-parcours des activités y afférentes. D’ailleurs la situation d’exécution financière abordée ultérieurement dans le rapport, confirme cet état de fait. Plusieurs facteurs conjugués permettent d’expliquer cette tendance à la baisse : i) Le financement des sous-projets et microprojets en termes de dotation de matériels et d’équipements nécessaires pour les activités génératrices de revenus (AGR) accordés aux femmes et jeunes, a connu de sérieuses difficultés ; ii) Le micro-financement accordé sous forme d’octroi de matériels/équipements (produit 3) avec une contribution de 20% du coût des équipements par bénéficiaire est réalisé à 100% ; mais malheureusement, les fonds revolving de crédits d’équipements ne sont pas collectés dans leur intégralité. L’on peut dire que le taux de remboursement était très faible, voire nul dans bien des cas, pour entre autres raisons liées à la faible capacité de remboursement des bénéficiaires, à l’insécurité dans les zones comme Méléa et qui a démotivé les femmes à mener convenablement leurs activités ; alors que la convention avec l’ONG qui devrait suivre le processus de recouvrement est arrivée à son terme.

La non réalisation à suffisance de certaines activités du produit 4 (53% en moyenne selon les données du rapport annuel 2019 de l’ANGMV) a considérablement impacté de manière négative la performance et l’efficacité au niveau de ce produit. De telles activités concernent entre autres la réalisation de l’audit du projet programmé à la fin de l’exercice comptable, la non-tenue de la réunion du comité de pilotage (COPIL) au mois de mai et novembre 2019, la faiblesse de l’activité de communication/visibilité y compris la capitalisation et la publication sur les acquis du projet en fin de l’année, etc.



Panneaux solaires installés pour le fonctionnement du forage du site à Baga Sola

### 4.2.3 Efficience

De manière générale, les moyens ne semblent pas suffisants pour atteindre dans le temps requis, les résultats attendus. En particulier, il semble nécessaire pour ce type de projet qui met en jeu des changements de comportements, que l’on essaye de renforcer les budgets liés au renforcement des capacités ainsi qu’au suivi-évaluation (voir recommandations).

Conformément aux dispositions de la Modalité d’Exécution Nationale (NIM), le PNUD met à la disposition de l’ANGMV, les ressources nécessaires à la mise en œuvre des plans annuels de travail approuvé par le COPIL. Il ressort que les demandes d’avances introduites auprès du PNUD par le projet ont été bien exécutées en termes de volume et de timing surtout à partir de 2019.

Cependant, quelques retards relatifs au délai de traitement des dossiers entre les programmes et les services financiers ou les établissements bancaires ont été relevés par l’ANGMV, les ONG partenaires et des bénéficiaires tels que les gardiens des sites et membres des Comités de Gestion des sites. La mission a noté pratiquement deux (2) niveaux de gestion financière dans ce projet. Il s’agit du premier niveau où le PNUD assure la gestion financière des activités stratégiques comme par exemple le paiement direct des ONG partenaires et du deuxième niveau où l’Agence gère le financement destinés à la mise en œuvre des activités forestières et micro-investissements d’aménagements hydroagricoles à travers des avances reçues du PNUD sur la base des justifications fournies de l’utilisation des fonds précédemment alloués. Ce modèle de gestion financière, n’est pas en soi un handicap pour l’efficience du projet, puisque c’est une autre forme d’appui à l’ANGMV confrontée par un déficit de personnel technique et administratif pouvant prendre entièrement en charge ces aspects. Toutefois, le caractère NIM du projet devrait militer favorablement à une seule gestion financière de toutes les activités à l’exception faite sur les missions de suivi et de supervision par le PNUD. Cette option serait vraiment possible, si l’Agence disposait en son sein, suffisamment de personnel à mobiliser pour le projet.

La gestion financière du projet PRRE-LT est basée sur la gestion budgétaire à très court terme (annuel) qui englobe tous les aspects des activités classées par résultats du projet dans un ensemble cohérent de prévisions budgétaires bien élaborées et chiffrées. Ce qui permet une comparaison périodique entre les réalisations et les prévisions en mettant en évidence les écarts qui doivent entraîner des actions correctives. Cela s’est fait ressentir au niveau des taux relativement importants d’exécution physique et financière des activités. Ainsi, le taux total moyen d’exécution budgétaire de l’exercice 2018 est de 76% du budget initial approuvé alors que le taux moyen d’absorption des ressources budgétaires est de 65 % début novembre 2019 (voir tableau ci-dessous). Bien entendu, ce taux moyen de 2019 connaitra une hausse considérable, si le financement des activités des prochains mois est assuré.

**Tableau 2 : Niveau d’exécution financière du projet entre 2018 et 2019 (en USD)**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Produits | 2018 | | | 2019 | | |
| Budget approuvé | Dépenses effectuées | Taux | Budget approuvé | Dépenses effectuées | Taux |
| P1 | 678 000 | 586 801,38 | 87% | 551 676 | 419 274 | 76% |
| P2 | 195 000 | 184 338,44 | 95% | 218 320 | 124 442 | 57% |
| P3 | 175 000 | 22 198,60 | 13% | 471 109 | 301 510 | 64% |
| P4 | 417 000 | 317 417,64 | 76% | 420 190 | 239 508 | 57% |
| Total | **1 465 000** | **1 110 756,06** | **76%** | **1 661 295** | **1 084 734** | **65%** |

Source : Exploitation combinée des données financières de l’ANGMV

Le constat sur la tendance à la baisse du taux moyen d’exécution financière par l’Agence est à prendre avec beaucoup de considération et s’expliquerait par un certain nombre de facteurs parmi lesquels on peut mentionner :

* L’achat en 2018 de la majeure partie des matériels et équipements pour les bénéficiaires. En plus, quelques unités de matériels ont été aussi achetées en 2017, alors qu’en 2019, il y a eu moins de matériels et équipements achetés.
* En 2018, il a été constaté même un dépassement de 131% dans l’exécution de la ligne budgétaire pour la réalisation des ouvrages hydrauliques (sept (07) forages équipés réalisés). Ce sont des investissements lourds qui ont contribué à améliorer substantiellement le taux moyen d’exécution budgétaire des activités relatives au Produit 1. Ce qui fait qu’en 2019, il y a eu moins d’ouvrages réalisés par rapport à 2018 avec un taux d’exécution de 82% sur ce volet.
* Parallèlement, les campagnes de sensibilisation et autres activités de renforcement des capacités, réalisées au maximum dans le cadre des Produits 1 et 2, s’étaient déroulées en grande partie en 2018, même si par ailleurs, elles se sont poursuivies en 2019 de façon timide.

Cependant, si on prend en compte la situation d’exécution financière fournie par le PNUD (voir tableau ci-dessous), on peut dire que globalement, l’exécution budgétaire du projet est satisfaisante, car il y a des informations financières contenues dans ce tableau et qui ne sont pas pris en compte dans les deux précédents tableaux. Cela signifie que ces tableaux sont complémentaires.

**Tableau 3 : Niveau d’exécution financière du projet en 2019 (en USD) partie PNUD**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits | 2019 | | |
| Budget approuvé | Dépenses effectuées | Taux |
| P1 | 578 542 | 809 952 | 140% |
| P2 | 197 385 | 141 526 | 72% |
| P3 | 504 635 | 135 499 | 27% |
| P4 | 561 807 | 416 820 | 74% |
| **Total** | **1 842 369** | **1 503 796** | **82%** |

Source : Exploitation des données financière PBB 2019 fournie par le PNUD

On note une différence des données financières entre les deux tableaux du fait que celles du tableau 3 (fournies à la fin de la mission vers le 20 décembre 2019) sont beaucoup plus récentes que celles du tableau 2 dont la date de production remonte au mois de novembre 2019. En plus, ce sont deux (2) niveaux d’exécution financière assurés séparément par l’ANGMV et le PNUD même s’ils sont complémentaires.

Sur de courtes périodes variant entre 3 et 5 mois pour certaines ONG, ce niveau important d’exécution du budget a été aussi rendu possible grâce à l’approche multi-partenariale impliquant l’ANGMV, le PNUD et les ONG.

L’efficience permet de mesurer si les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe, avec une bonne répartition et que l’action présente dès lors un bon rapport qualité/coût. Ce qui veut dire que, l’analyse de l’efficience d’un projet est multidimensionnelle.

Fort de cela, analysée, sous l’angle macro, on peut apprécier positivement l’efficience du projet avec un bon niveau d’exécution budgétaire qui se traduit par la réalisation des infrastructures (parcelles communautaires, forages équipés de pompes solaires, mise en place de sites de production de pépinières, reboisement, AGR, etc).

Sur le plan de la qualité des équipements acquis, les consultants constatent que le projet a été efficient, car le couplage pompes forages et panneaux solaires sans batteries installés dans les parcelles communautaires maraichères et des sites de production de pépinières et de reboisement, permettront aux populations bénéficiaires de dépenser moins d’énergie et d’espérer avoir une bonne production agricole rentable.

En réalité, l’efficience du projet s’apprécie, en faisant l’analyse de la relation coût-résultats, en évaluant la relation entre les différentes activités menées, les ressources mises à contribution et les résultats obtenus ; alors qu’à l’état actuel, il est difficile d’apprécier en profondeur les résultats générés par le projet. A titre illustratif, rien que pour les financements mobilisés pour les sous-projets et micro-projets et le fonds revolving, les résultats sont mitigés et très faibles à cause de la mauvaise capacité de remboursement de la part des bénéficiaires. En plus de cela, en 2017 et 2018, les pépinières mises en place n’ont pas vraiment réussi. Dans ce cas de figure, l’efficacité détermine aussi en grande partie l’efficience du projet. Ainsi, faudrait-il innover et réfléchir à d’autres techniques en dehors de la production des plants en pépinière qui généreraient plus facilement de résultats.

Les causes de cette faible efficience sont à rechercher en grande partie dans la nature du projet dont les résultats ou produits ne peuvent pas en réalité être perceptibles au bout de deux (2) ans de mise en œuvre. Jusque-là, la majeure partie des acquis du projet sont les réalisations faites et les équipements distribués dont le fonctionnement ou la mise en marche, n’a pas encore commencé à générer de résultats proprement dits. Les sensibilisations et formations dispensées n’ont pas encore produit des effets escomptés, par manque de suivi et d’accompagnement. Ainsi, il est difficile de les considérer à l’état actuel, dans la chaine de résultats ou de produits du projet, pour pouvoir faire des analyses coûts-activités-résultats atteints. Par conséquent, il est difficile de se prononcer sur l’efficience du projet, car l’analyse de l’efficience se fait en établissant la relation coût-activités réalisées-résultats obtenus.

### 4.2.4 Résultats/effets/impacts

L’appréciation des résultats du projet peut se faire à plusieurs niveaux et selon les produits attendus.

L’approche partenariale qui accompagne la mise en œuvre du projet a eu des incidences positives sur les ONG locales. Malgré la durée courte des conventions qui les lient au projet, ces dernières ont vu leurs capacités financières et techniques renforcées et leur visibilité sur le terrain améliorée. Grâce au projet, elles ont pu maintenir et offrir à leurs animateurs de l’emploi temporaire, même si c’est d’une durée très limitée. Le même constat est aussi observé avec l’ANGMV pour qui ce projet a contribué à la renforcer sur le plan institutionnel et la conforter dans sa mission régalienne de fourniture de services publics dans le contexte de la désertification, de la dégradation des ressources naturelles et des effets néfastes des variabilités climatiques.

Au regard de l’importance de la mission de l’ANGMV et de la nécessité de mieux prendre en compte et de renforcer la dimension ingénierie sociale dans les projets de développement, ces partenaires doivent être davantage renforcées sur les plans technique, organisationnel et institutionnel en l’occurrence. Il existe une relation de causalité forte entre la performance des ONG locales qui font de l’ingénierie sociale et la performance des activités du projet sur le terrain.

Au niveau local, il serait difficile de parler en ce moment de résultats et ou d’effets générés comme nous l’avons relaté dans la partie « résumé analytique » du rapport. Ce sont à la limite des prémices de résultats ou des fils conducteurs pouvant conduire à produire les résultats attendus, s’ils sont valorisés, renforcés et consolidés. Si tel est le cas, à la fin de la mise en œuvre du projet, beaucoup de résultats et d’effets pourront être facilement générés et visibles. Généralement, ce sont les réalisations physiques, les sensibilisations faites, les formations, les équipements, la production de pépinières, le reboisement, etc. qui sont considérés par certains comme des résultats, alors que dans la chaine de production de résultats dans le cadre d’un projet, ils sont plutôt des conditions ou facteurs indispensables à la génération des résultats, des effets et des impacts. Ce qui veut dire qu’à ce stade du projet, il est un peu tôt de parler véritablement de résultats encore moins d’effets ou d’impacts. Nonobstant tout ceci, avec l’approche utilisée par le projet, des jalons importants pour l’atteinte des différents produits sont déjà posés. On peut notamment en citer :

***Les facteurs de succès, forces, opportunités ou fils conducteur vers l’atteinte des résultats du projet :***

* La pertinence du projet qui correspond aux besoins des populations locales ;
* Le transfèrement de la Coordination du PRRE-LT à la Direction Générale de l’Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV) qui est une opportunité pour la capitalisation des expériences, la consolidation et la pérennisation des acquis en matière de restauration des écosystèmes ;
* La naissance d’un partenariat stratégique entre le PAM, l’ANGMV et le PNUD à travers la mise à disposition des plants produits dans les pépinières du projet pour le reboisement dans les sites d’intervention du PAM;
* Les réalisations physiques (pépinières, reboisement, AGR, équipements de transformation, matériels de pêche répondant aux normes, foyers améliorés, infrastructures hydroagricoles, etc.) en tant que telles qui cristallisent l’espoir des communautés locales ;
* L’engouement et la mobilisation de certains groupements autour des AGR agricoles;
* Le choix consensuel des groupements bénéficiaires basé sur les critères tels que le dynamisme, l’existence d’activités ou d’initiatives en cours, etc. ;
* La détermination des autorités administratives et coutumières à accompagner et à soutenir le projet à cause de sa pertinence ;
* Les appuis du projet en termes de semences agricoles améliorées et adaptées aux conditions mésologiques locales et de petits matériels agricoles ;
* Les récoltes obtenues des premières campagnes de production maraichères, qui, en dépit de leur insuffisance, suscitent de l’espoir et sont sources de motivation pour les hommes et les femmes bénéficiaires des AGR agricoles ;
* Le fait d’associer les AGR aux activités de production de pépinières et de reboisement et qui illustre le caractère systémique et intégré de ce projet ;
* Les initiatives notées de diversification des sources de revenus par le réinvestissement des revenus tirés de la vente de la production horticole dans quelques sites ;
* La visibilité du reboisement autour de certains polders et ouadis pour les protéger de l’ensablement ;
* La diversification des espèces forestières et fruitières reboisées et leur adaptabilité aux conditions climatiques du Sahel, renforçant leur résilience sur le plan écologique ;
* Etc.



Des jeunes montrant leurs attestations de formation en fabrication de foyers améliorés

### 4.2.5. Durabilité

La durabilité est la mesure selon laquelle les résultats et les effets engendrés perdurent après les appuis du projet.

La mission, sur la base des éléments recueillis et/ou observés et du niveau de progression un peu faible vers l’atteinte des résultats ou produits attendus du projet, estime qu’il est encore tôt pour parler de durabilité au vrai sens du terme. Cependant, les différents facteurs ou conditions de réussite cités à la partie 4.2.4 ci-haut, constituent des conditions pour asseoir la durabilité des acquis. Pour cela, il est indispensable de les consolider en mettant en œuvre des actions d’accompagnement et de suivi rapproché sur le terrain pour le reste de la durée du projet. Ces éléments sont détaillés dans les parties recommandations stratégiques et opérationnelles. Généralement, pour un projet de développement, les facteurs catalyseurs des succès ou des résultats enregistrés sont aussi le plus souvent, des facteurs de durabilité, à condition qu’on les consolide et les renforce. La durabilité des acquis de ce projet est assujettie à la consolidation des facteurs de succès, à la mise en œuvre des recommandations formulées et à la prise en compte des leçons tirées (parties ultérieures).



Bassin en remplissage d’eau dans un site de production de pépinières

## 4.3. Autres questions et critères transversaux

Par soucis de cohérence d’ensemble dans la rédaction du rapport, l’essentiel des éléments d’analyse qui structurent cette partie sont déjà abordés dans la partie du rapport « analyse de l’efficacité du projet ». C’est le cas par exemple des aspects qui fondent la pertinence et la cohérence du projet par rapport aux priorités et politiques nationales de développement qui sont bien abordés dans la partie « analyse de la cohérence » dudit rapport. L’adaptabilité du projet aux différents changements politiques, institutionnels, économiques du pays est une réalité, car des arrangements institutionnels ont pu être opérés à l’effet de faciliter la mise en œuvre du projet.

En parallèle, la dimension « genre et autonomisation des femmes » est bien prise en compte par le projet, de même que les autres couches vulnérables comme les déplacés et les refugiés, grâce notamment à son approche fondée sur l’équité et les droits humains à travers laquelle, le projet a fait des progrès importants.

## 4.4. Mécanismes de suivi-évaluation et de coordination

Il serait un peu désarticulé de séparer les mécanismes de suivi-évaluation et de coordination, de l’analyse de l’efficacité de la mise en œuvre du projet. Pour tout projet de développement, ces mécanismes sont les premiers facteurs d’efficacité et de réussite. C’est pourquoi, comme, il a été précédemment relaté dans le document, les mécanismes de suivi-évaluation et de coordination ont été aussi abordés dans la partie « analyse de l’efficacité ». Tout de même, au niveau des partenaires d’exécution des activités sur le terrain, il existe aussi un système de suivi-évaluation, mais qui n’as pas aussi bien fonctionné à raison de nombreux facteurs liés entre autres à l’insuffisance du personnel technique à l’ANGMV, à la situation sécuritaire de la Province du Lac, à la courte durée des contrats avec les ONG locales qui ne milite pas en faveur d’un suivi rapproché des activités qu’elles ont réalisés, etc. Etant donné un projet d’exécution nationale, le COPIL et les partenaires nationaux de mise en œuvre devraient assurer pleinement leurs responsabilités dans le suivi-évaluation des activités du PRRE-LT.

## 4.5. Principales difficultés/limites

## L’exécution du Projet a été confrontée à des difficultés de plusieurs ordres dont les plus saillantes sont indiquées ci-dessous.

## Elles concernent :

* Les faibles capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des partenaires (ONG, groupements, comités gestion des sites, etc.) à assurer leur mission d’ingénierie sociale, de la lutte contre la dégradation des sols, du renforcement de la productivité agricole des populations à travers les techniques innovantes, l’accès à des moyens d'existence durables et à des emplois créés dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables, etc.;
* Le déficit de capacités techniques et institutionnelles de l’ANGMV (deux techniciens seulement pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, des superviseurs ayant des limites sur le plan de capacitation) en plus de l’absence d’un responsable administratif et financier devant lui permettre de remplir pleinement sa mission et prendre en compte toute la dimension gestion administrative, financière et programmatique d’un projet à exécution NIM;
* La problématique de la rentabilité de certains investissements tels que les moulins par exemple ;
* La confusion totale du rôle de IHDL dans le projet sur le terrain. En effet, les bénéficiaires des appuis (microprojets et microcrédits) ne parviennent pas à faire le lien entre les activités de IHDL et le projet. D’ailleurs, ils parlent plutôt et à chaque fois de l’intervention de IHDL et semblent ne pas connaître que celle-ci agit dans le cadre du projet. Cela pose un problème de visibilité et une faible valorisation et méconnaissance du projet par les communautés ;
* L’esprit d’assistanat et de gratuité des populations habituées à la logique d’urgence et d’aide humanitaire ; ce qui rend difficile la mobilisation communautaire pour les actions de développement dont les retombées ne sont pas aussitôt perceptibles ;
* L’insécurité alimentaire et la pauvreté mettent les populations dans une situation de dépendance et d’extrême vulnérabilité ; d’où leur attachement totale aux aides humanitaires au détriment des projets de développement ;
* Le démarrage tardif des campagnes de production de pépinières et de reboisement dans des localités ;
* Le retard et l’arrêt précoce des pluies, l’aridité des sols, le chevauchement entre le calendrier agricole et celui du reboisement, etc. sont des facteurs limitant toutes initiatives de reboisement dans la province du Lac ;
* Le non-respect par les producteurs, des planages et des calendriers d’irrigation dans les sites de production maraichères ;
* La problématique de la surveillance et de la protection des sites mis en défens est une limite de taille, car ce sont des sites communautaires nouvellement delimités et que des mécanismes durables de surveillance ne sont pas encore définis. Il faudra réfléchir sur un système de motivation soutenable des personnes qui seront portées volontaires pour la surveillance de ces sites en rapport avec les collectivités locales et les autorités administratives et coutumières ;
* Le très faible taux de recouvrement du fonds revolving afin d’en faire bénéficier à d’autres personnes, imputable en partie au montant des contributions (20%) qui n’est pas à la portée des populations déjà assaillies par la pauvreté ;
* La confusion entre les termes sous-projets et micro-projets par le partenaire IHDL ayant participé à la mise en œuvre du projet ;
* La situation sécuritaire très précaire dans toute la zone du projet qui se manifeste très souvent par des assassinats et des enlèvements des bénéficiaires des appuis du projet, c’est le cas à Mélea et Tataferom;
* La durée relativement courte des conventions avec les ONG partenaires surtout IHDL, ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente des activités, ainsi que l’accompagnement et le suivi du processus d’appropriation des bonnes pratiques apprises et de consolidation des acquis;
* Le manque de textes réglementant le régime foncier en matière de reboisement, de transhumance, d’utilisation de l’espace pastoral (divagation des animaux) ne milite pas en faveur de la promotion des techniques de régénération naturelle assistée, un pan important que le projet gagnerait aussi à mieux explorer et mettre en œuvre ;
* L’absence d’implantation de manière permanente des équipes techniques de l’ANGMV qui a pour conséquence une insuffisance d’encadrement rapproché pour la mise en application et l’appropriation des bonnes pratiques apprises et des acquis du projet ;
* L’insuffisance de la communication et le manque de visibilité du projet, a réduit considérablement son niveau d’appropriation au niveau national (surtout) et local

# 

# Parcelle maraichère communautaire en difficultés à Daboua, Tataferom

# V. RECOMMANDATIONS

Aux fins de mieux juguler ces difficultés et de permettre au projet de se mettre définitivement sur les rampes du succès, la mission a formulé les recommandations suivantes à des niveaux différenciés. Il s’agit entre autre de :

## 5.1. Recommandations d’ordre stratégique pour le PNUD, l’Ambassade de France et l’ANGMV

* **Recadrer le projet et procéder à la révision des objectifs, des produits et des résultats attendus afin qu’ils soient plus réalistes et réalisables, compte tenu de la situation actuelle et de la durée relativement courte qui lui reste.** En effet, **l**e projet étant trop ambitieux en termes d’objectifs et de produits attendus, même si toutes les activités sont réalisées, l’atteinte des produits se manifestera au-delà de la durée du projet, donc difficile à évaluer. Des espaces restaurés et réhabilités, ne se feront pas à l’échelle de la durée d’un projet de quatre (04) ans. Tout au moins, il faut essayer de contribuer à cet ultime objectif.
* **Poursuivre la mobilisation de ressources additionnelles afin de pouvoir suivre, accompagner et consolider les acquis et investissements réalisés** ;
* **Arrêter ou réduire la production de pépinières et le reboisement sur de grands espaces (des sites de 10 ha c’est beaucoup)**. Cette activité, à défaut de l’arrêter, peut être réduite afin de se concentrer à la gestion et à la surveillance des sites déjà reboisés et en privilégiant les autres techniques moins contraignantes telles les Régénérations Naturelles Assistées, l’ensemencement direct des graminées et des herbacées pérennes dès le début de la pluie. A cet effet, les indicateurs y afférents doivent être revus à la baisse. Généralement le reboisement sur de grandes superficies ne donne pas les résultats escomptés, car il mobilise plus des ressources financières, matérielles et humaines et les effets se manifestent dans le long terme ;
* **Identifier et dénicher les initiatives individuelles de protection de l’environnement.** Le plus souvent dans les Provinces, on trouve ces genres d’initiatives des privés. Une fois les avoir identifiées, il faut les accompagner et les promouvoir à l’effet d’en faire des champions locaux dans le domaine de la restauration et de la réhabilitation du Lac. Des expériences ont montré que dans le domaine de l’environnement et même du développement de manière générale, les initiatives individuelles sont porteuses d’espoirs et produisent plus de résultats que les réalisations communautaires. « Quand une action devient l’affaire de tous, au bout d’un moment, elle finira par devenir l’affaire de personne » ;
* **Confier la gestion et la surveillance de chaque site de production de pépinières et de reboisement, à un groupe restreint de personnes intéressées avec comme compensation, leur permettre de l’exploiter en menant des AGR (maraichage par exemple).** A cet effet, des contrats de performance pourront être signés entre ces personnes, les autorités administratives (Préfet ou Sous-Préfet selon les lieux) et les chefs coutumiers.
* **A cette proposition, il faut ajouter, la mise en place de conventions locales de gestion des ressources pour mieux encadrer la régénération naturelle assistée (RNA)**.
* Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles, notamment de l’Organisation des jeunes Sauvons le Lac Tchad (OSLT) et l’Association pour la Promotion des Femmes et Filles du Grand Kanem (APFGK) afin qu’elles jouent pleinement leur rôle dans le projet. Cela a été souligné dans le document. Plus celui qui accompagne est bien formé, mieux les performances des organisations locales encadrées seront renforcées.
* **Renforcer aussi les capacités de ces ONG sur les procédures administratives et financières du PNUD.**
* **Proposer de nouvelles offres de collaboration aux ONG qui se sont révélées plus efficaces sur le terrain pour le reste de la durée du projet**. Cette nouvelle forme de collaboration sera adossée à des contrats de performance à évaluer à la fin de leurs contrats et le dernier paiement pourrait être effectué par l’Agence ou le projet à la satisfaction de leurs prestations. La mission constate qu’il y a plusieurs partenaires (ONG prestataires) dans la mise en œuvre de ce projet. Cela augmente les chaines de responsabilités et peut déteindre sur la performance globale du projet. Au lieu d’avoir plusieurs protocoles de collaboration de courtes durées, il serait plus efficace et efficient d’avoir une ou deux ONG solides à renforcer, afin qu’elles puissent jouer pleinement les missions d’accompagnement et de suivi des activités pour toute la durée du projet. Les ressources financières économisées à cet effet, en réduisant le nombre d’ONG partenaires, pourront être réutilisées pour étendre la durée de la collaboration pour celles qui seront finalement retenues.
* **Explorer la possibilité de faire un plaidoyer auprès des autorités gouvernementales afin qu’elles soient plus sensibles et motivées à consentir plus d’appuis institutionnels conséquents à l’ANGMV au regard de sa mission dans le contexte actuel des changements climatiques**. Cela lui permettra de mieux exécuter, suivre et capitaliser les activités opérationnelles du projet et de tout autre projet dans le cadre de sa mission régalienne.
* **Assurer un encadrement et un suivi rapproché (par un conseiller agricole expérimenté dans chaque site) des parcelles maraichères pour lesquelles, des investissements importants sont déjà réalisés par le projet**. Les groupements qui y travaillent ont manifestement de la volonté, mais ils sont laissés à eux-mêmes et ne maitrisent pas les itinéraires techniques de production. Si rien n’est fait dans ce sens, ces sites risqueront de tomber dans le désuet.
* **Explorer des mécanismes de collaboration formelle avec d’autres projets intervenant dans la zone.** Les initiatives de collaboration avec le PAM sont à renforcer et doivent aller au-delà de la commande ponctuelle et la livraison des plants produits dans les pépinières.
* **Examiner des options alternatives de reboiser d’autres espaces publics comme les écoles où il y a les cantines scolaires en partenariat avec les autres acteurs**. Une telle option, pourra être couplée et renforcée par des primes d’encouragement et de distinction aux écoles qui se seraient les plus illustrées dans le reboisement de leurs espaces. Ainsi, on peut arriver à asseoir des piliers solides pour renforcer la conscience environnementale des futurs usagers des ressources naturelles de la Province du Lac qui sont les élèves. Cette pratique pourra servir d’émulation plus tard à une conscience collective pour la protection de l’environnement de la Province du Lac.

## 5.2. Recommandations opérationnelles à l’endroit de l’ANGMV, des ONG et des Comités locaux

* **Renforcer la structuration organisationnelle des groupements et des comités de gestion des sites et les former et les recycler en gouvernance et management associatif, en éducation financière, etc.**;
* **Définir rapidement avec les artisans qui sont dans les ateliers, les modalités de cession à titre onéreux des foyers améliorés qu’ils sont en train de fabriquer afin de pérenniser cette activité** génératrice de revenus;
* **Encourager les groupements, à adopter les spéculations à grande valeur ajoutée (tomate, gombo, ail, etc.)** : dans un contexte de rareté de l’eau, les gens cultivent par exemple le blé, alors que cette spéculation est trop exigeante en eau et que sa rentabilité n’est pas meilleures ;
* **Renforcer la présence des jeunes dans les comités de gestion des sites** afin d’améliorer les capacités de mobilisation des communautés en appui aux activités de restauration des sols dégradés;
* **Accompagner les groupements dans la parcellisation des champs communautaires**. Présentement, l’exploitation communautaire par les groupements de ces sites semble être sur les rails, car c’est une initiative nouvelle. Mais au fur et à mesure qu’ils avanceront, il pourrait y avoir un effet de relâchement de la part de certains, puisque la chose étant communautaire, les bénéfices sont partagés et que les pertes seront supportées par tout le monde. C’est pourquoi, une parcellisation individuelle permettra à chaque bénéficiaire de travailler sérieusement, car lui seul engrangera ses revenus après la récolte. Tout de même, le caractère communautaire du site sera toujours gardé. Les ventes pourront se faire groupés afin que chacun puisse bénéficier de cette économie d’échelle. Après les ventes, chaque bénéficiaire versera une petite contribution (pourcentage à déterminer de manière consensuelle) au comité de gestion du site pour la protection, l’entretien et le renouvellement des équipements mis en place par le projet. D’ailleurs, une des missions des conseillers agricoles à recruter permettra une présence effective sur chacun des sites, afin d’accompagner les producteurs dans ce sens.
* **Clôturer les sites des AGR agricole compte tenu de la diversité de l’utilisation de ces espaces (élevage, agriculture, autre forme d’exploitation)** ;
* **Favoriser les visites d’expériences auprès d’autres sites communautaires maraichers qui ont réussi dans le pays**.

# 

Des femmes bénéficiaires d’AGR petit commerce au Village de Talga, Bagasola

# VI. QUELQUES LECONS TIREES

* La consolidation des premiers acquis du projet et la poursuite de sa mise en œuvre, est assujettie aux principales conditions suivantes :
* La mobilisation de ressources financières additionnelles ;
* Le renforcement des capacités techniques de l’ANGMV en personnel supplémentaire compétent pour le suivi de proximité et l’accompagnement technique sur le terrain ;
* La poursuite des activités d’ingénierie sociale (intervention des ONG et associations parties prenantes au projet) ;
* Les progrès réalisés jusque-là ne seront susceptibles de contribuer à l’atteinte des objectifs et la réalisation de produits attendus que si ces conditions précitées sont remplies.
* Pour réussir le reboisement dans ces genres d’espaces, il faut nécessairement trois conditions : la motivation des populations, la disponibilité de l’eau et la protection/surveillance des sites.
* Quel que soit le processus participatif d’identification des besoins, il est toujours nécessaire, voire fondamentale, de l’associer à l’analyse des besoins afin de déterminer leur faisabilité, mais surtout leur pertinence et leur rentabilité. Dans certains sites, il semble que, pour des bénéficiaires, les appuis demandés ne se justifient pas réellement. C’est le cas à Liwa, où une femme bénéficiaire d’un compresseur à air, ne l’utilise presque pas, du fait de la faiblesse de la demande locale pour de tels services.
* En dépit des résultats jugés moyennement satisfaisants, des limites et insuffisances rencontrées, il est important de tenir compte de tout l’espoir et des attentes des populations et des autorités à ce projet au regard des conditions difficiles que vivent les populations de la Province du Lac.
* Les activités de restauration des sols et les productions agricoles de la zone d’intervention du projet sont tributaires des aléas climatiques ; ce qui augmente le risque de non atteinte de certaines cibles d’indicateurs. Ainsi, il s’avère urgent de réaliser les points d’eau sur le périmètre de plantation pour l’arrosage des plants pendant un certain temps après la mise en terre des plants.
* L’insécurité alimentaire et la pauvreté mettent les populations dans une situation de dépendance et d’extrême vulnérabilité ; d’où leur attachement total à l’assistance humanitaires. Cela induit des conséquences néfastes et un désintéressement pour les activités de développement. En conséquence, tout projet de développement dans la Province du Lac, doit nécessairement prendre en compte cette dimension.
* La prédominance de l'esprit d'assistanat et de gratuité rend difficile le volontariat et la dynamique communautaire dans la mise en œuvrer des activités. Il est donc nécessaire de créer un cadre de concertation entre les institutions internationales humanitaires et celles de développement afin d’éviter de créer une concurrence et un doublon dans les interventions.
* La gestion des connaissances et la capitalisation annoncée dans le PRODOC ne sont pas traduites en actes au cours de la mise en œuvre, alors que leur institutionnalisation, apporterait une valeur ajoutée considérable. De plus en plus, les projets de développement surtout complexes comme le PRRE-LT intègrent dès le démarrage cette dimension complémentaire au suivi-évaluation classique, du fait de son impact positif sur l’amélioration de la performance des projets. Ces derniers ne doivent plus maintenant être perçus comme de simples interventions pour répondre à des besoins spécifiques, mais plutôt être considérés comme des processus d’apprentissage mutuel et de génération de savoirs au bénéfice de tous les acteurs.

# VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La mission d’évaluation s’est déroulée sans encombre majeur auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet. L’équipe d’évaluation, à travers les différentes rencontres et les visites de réalisations, a pu apprécier de manière objective ce qu’elle a entendu et vu.

Elle note qu’à travers des arrangements avec plusieurs catégories d’acteurs, le projet a mobilisé et mis en place des fonds pour la réalisation des activités sur le terrain.

Ainsi, malgré les faiblesses, les difficultés et les insuffisances manifestes, le projet a posé des fondamentaux non négligeables concourant à générer plus tard, des résultats et des effets sur le bien-être des populations du Lac.

Le projet dispose de bonnes bases pouvant être renforcées de manière significative dans un bref délai, grâce à des améliorations soutenues (par la mise en œuvre des recommandations et la prise en compte des leçons tirées) et un suivi rigoureux des acquis et des réalisations. Quel que soient les décisions des partenaires à prendre pour la suite, il est important, comme nous l’avons si bien relaté dans le rapport, de prendre en considération les préoccupations des populations du Lac, pour qui, ce genre de projet est une aubaine, dans un contexte marqué par l’insécurité, la pauvreté et la péjoration des effets conjugués de la variabilité climatique et des actions anthropiques sur les écosystèmes du Lac.

# ANNEXES

* TDR de l’évaluation
* Outils de collecte
* Liste des personnes, institutions ou groupements rencontrés
* Planning des visites de terrain

l

**Quelques outils méthodologiques à utiliser pour l’évaluation à mi-parcours du PRRE\_LT**

* **Matrice d’évaluation à mi-parcours du projet PRRE\_LT (thèmes d’échange et questionnements)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Axes d’intervention/critères** | **Echanges et questionnements** | | |
| **Autorités nationales (MEEP/ANGMV, AEDE) comité de pilotage), PNUD, Ambassade France** | **Bénéficiaires (OCB, unités de production familiale, femmes, jeunes, etc.)** | **Services techniques et ONG (OSLT, APFGK, OHD, IHDL, etc.), collectivités locales** |
| **Pertinence et cohérence du projet** | - Cohérence et adéquation avec les politiques nationales et stratégies sectorielles, les produits et effets du programme pays du PNUD Tchad, les objectifs de développement durable (ODD)  - Stratégie du projet  - Approche partenariale  - Modalités de mise en œuvre  - Appréciation sur le montage institutionnel  - Ancrage institutionnel et Coordination/synergie (effectivité de synergie entre les autres projets intervenant dans la Province du Lac | - Adéquation avec les problématiques locales et les besoins exprimés  - Prise en compte des préoccupations locales | - Cohérence avec les politiques sectorielles  - Partenariat |
| **Efficacité** | - modalités et qualité de gestion globale du projet  - mécanismes de coordination et atteinte des résultats  - actions/activités mises en œuvre pour atteindre les résultats escomptés et leur état d’avancement  - Appréciation des progrès réalisés vers l’atteinte des résultats  - Appréciation du niveau de réalisations des différents objectifs et des résultats  - Approche du projet par rapport aux résultats  - les propositions d’amélioration pour améliorer la performance du projet  - Appréciation de la diligence des procédures d’acquisition des services  -Appréciation sur la stratégie de communication  -Approche sur la production des rapports et des publications  -Difficultés rencontrées et perspectives | - Appréciation du niveau de réalisations des différentes activités et des résultats  - Appréciation de la participation et de l’implication  - Difficultés rencontrées et perspectives | - Appréciation du niveau de réalisations des différents programmes d’activités  - Modalités et qualité de gestion globale du projet  - Difficultés rencontrées et perspectives  - Appréciation de la participation et de l’implication |
| **Efficience** | - Analyse de la relation coût-résultats en évaluant les activités menées, les ressources mises à contribution et les résultats obtenus  - Evaluation des outils et des ressources utilisés, de la qualité de la gestion, ainsi que la capacité de gestion et d’adaptation des partenaires de mise en œuvre et de l’AGMV  - Analyse de la synergie développée entre le PNUD, le MEEP (principalement avec l’Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (ANGMV), les ONG partenaires, ainsi qu’avec les autres partenaires susceptibles d’apporter une plus-value dans la mise en œuvre du projet;  - Appréciation de la budgétisation et l’utilisation des fonds  - Appréciation sur la mise en œuvre des recommandations des audits et les orientations données  - Appréciation sur le timing des réalisations (plan de travail)  - Appréciation sur les problèmes de mise en œuvre (marchés,...)  - Appréciation sur les risques et leur gestion (augmentation des prix des produits alimentaires,...)  - Propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d’améliorations significatives | - Appréciation sur l’état des appuis assurés par les services techniques  - Appréciation sur le timing de la mise en place des ressources financières (budget prévisionnel et réalisation)   - Appréciation sur les risques et leur prise en compte | - Appréciation sur le timing de la mise en place des plans d’actions (budget prévisionnel et réalisation  - Appréciation sur l’état du partenariat avec le projet et les bénéficiaires dans les sites  - Appréciation sur les risques et leur prise en compte |
| **Effets/impacts** | - Appréciation de l’atteinte des effets escomptés par les résultats obtenus par le projet au niveau « produit »  - Appréciation de la contribution des résultats du projet au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en vue de l’appropriation des questions liées à la protection de  l’environnement et de réhabilitation et restauration des écosystèmes  - Appréciation des effets/impacts sur les objectifs stratégiques nationaux | - Appréciation de la contribution des résultats du projet à l’amélioration de la situation en termes de  protection de l’environnement et de réhabilitation et restauration des écosystèmes du Lac  - Appréciation sur l’amélioration des revenus et des conditions de vie  - appréciation de la contribution du projet à réduire la vulnérabilité des populations cibles et à renforcer  leurs capacités de réponses  - les résultats et effets spécifiques atteints pour les femmes, les jeunes et les  hommes | - Appréciation de la contribution des résultats du projet au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en vue de l’appropriation des questions liées à la protection de  l’environnement et de réhabilitation et restauration des écosystèmes  - Appréciation de la contribution du projet à réduire la vulnérabilité des populations cibles et à renforcer  leurs capacités de réponses  - les résultats et effets spécifiques atteints pour les femmes, les jeunes et les  hommes  - Propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui  doivent être modifiés ou qui ont besoin d’améliorations significatives afin d’obtenir plus d’effets et d’impacts  - Appréciation des effets des activités sur l’adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques  - Appréciation des effets du projet sur les pratiques techniques et la  programmation activités dans les villages |
| **Durabilité** | - Appréciation des mécanismes et outils mis en place ainsi que les actions entreprises pour assurer l’appropriation des acquis du projet par les autorités locales, les services techniques déconcentrés et les bénéficiaires  - Les principaux facteurs de risque qui pourraient nuire à la pérennité des effets induits  - Existence de risques sociaux ou politiques qui pourraient compromettre la durabilité des produits du projet et la contribution du projet aux produits et effets du programme de pays  - Les cadres juridiques, les politiques et les structures et processus de gouvernance dans lesquels s’inscrit le projet présentent-ils des risques qui peuvent compromettre la durabilité  des avantages du projet  - la conception, la planification et la mise en œuvre des stratégies des interventions du PNUD, en d’autres termes, les stratégies de retrait progressif des interventions du PNUD  - Appréciation de la capitalisation, de la diffusion et de l’extension de l’utilisation des bonnes pratiques | - Les actions entreprises pour la pérennisation des interventions : la poursuite des effets bénéfiques du projet après la cessation des apports extérieurs et en particulier des apports du projet  - La génération de ressources financières et économiques pour entretenir les résultats positifs du projet  - Appréciation des capacités acquises pour assurer la poursuite des activités (organisationnelles, techniques, financières...).  - Appréciation sur les échanges d’expériences, l’existence d’intérêt et extension de leurs activités dans des zones non couvertes. | - Les actions entreprises pour la pérennisation des interventions : la poursuite des effets bénéfiques du projet après la cessation des apports extérieurs et en particulier des apports du projet  - Le projet a-t-il assuré un transfert de compétences auprès d’acteurs institutionnels ou locaux en vue d’assurer la durabilité des actions  - Les principaux facteurs de risque qui pourraient nuire à la pérennité des effets induits  - les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d’améliorations significatives  - Existence de risques sociaux ou politiques qui pourraient compromettre la durabilité des produits du projet et la contribution du projet aux produits et effets du programme de pays  - Dans quelle mesure les actions du PNUD ont-elles constitué une menace  environnementale?  - Appréciation de la capitalisation, de la diffusion et de l’extension de l’utilisation des bonnes pratiques  - Appréciation de la stratégie du projet |
| **Autres questions et critères transversaux** | - Approche genre du projet  - la contribution du projet à l’égalité de genre, à l’autonomisation des femmes et à une approche fondée sur les droits humains  - L’adaptation du projet aux changements politiques, juridiques, économiques, institutionnels, etc. du pays  - la contribution du projet à la théorie du changement pour les effets du programme pays du Tchad | - Appréciation sur la prise en compte des couches défavorisées (femmes, jeunes et hommes). | - La contribution du projet à l’égalité de genre, à l’autonomisation des femmes et à une approche fondée sur les droits humains |
| **Mécanismes de suivi-évaluation et de coordination** | - Nombre de réunion du comité de pilotage et autres instances de coordination du projet  - Etat de mise en œuvre des recommandations, conclusions ou recommandations  - Nombre de missions réalisées sur le terrain et le suivi de la mise en œuvre des recommandations  - régularité du suivi des progrès des résultats  - le suivi de proximité en lien avec le plan de gestion des risques/mitigation  - Appréciation de la capitalisation, de la diffusion et de l’extension de l’utilisation des bonnes pratiques  - mise en œuvre de l’assurance qualité de la mise en œuvre du projet  - qualité des rapports produits par les partenaires  - la tenue d’examens réguliers afin d’évaluer la performance du projet, le plan de travail annuel et assurer la budgétisation réaliste sur la durée du projet  - la production annuelle de rapports d’avancement |  Appréciation du suivi de leurs activités par les services techniques et le projet. | - Appréciation sur les mécanismes de suivi des activités par le projet et par eux-mêmes :  - Nombre de missions  - Recommandations faites  - Suivi de la mise en œuvre des recommandations  - Appréciation de la capitalisation, de la diffusion et de l’extension de l’utilisation des bonnes pratiques |
| **Leçons apprises et recommandations** | - Des leçons ou enseignements tirés de la phase de formulation du projet, de sa stratégie de mise en œuvre  - Leçons apprises sur les mécanismes de coordination et de concertation  - Des leçons apprises sur les acquis majeurs  - Des leçons tirées sur les limites et difficultés rencontrées  - Enseignements tirés sur le partenariat avec les OCB, les ONG et d’autres projets intervenant dans les différents sites du Lac Tchad  - Leçons tirées sur la performance organisationnelle des populations locales  - Recommandations générales d’ordre stratégiques et opérationnelles | - Enseignements tirés sur la démarche du projet et la participation des populations  - Leçons apprises sur la pertinence des activités menées  - Leçons apprises sur les effets/impacts  - leçons tirées sur la performance organisationnelles et techniques  - Leçons tirées sur les difficultés rencontrées  Recommandations opérationnelles | - Des leçons ou enseignements tirés de la stratégie de mise en œuvre  - Enseignements tirés sur la dynamique collaborative avec le projet  - Leçons apprises sur les effets/impacts et la durabilité des acquis  - Leçons tirées sur les limites et difficultés rencontrées  - Leçons tirées sur la performance organisationnelle et techniques des populations locales  - Recommandations d’ordre stratégiques et opérationnelle |

* **Guide d’entretien avec les organisations partenaires signataires de mémorandums ou de protocoles avec le projet**

Nom de l’organisation :

Nom de la ou des personnes rencontrées :

Indication des activités/actions prévues dans le cadre de l’exécution du Mémorandum ou du Protocole

1. L’effectivité qui permet de rendre compte de la réalité des actions conduites (notamment : degré de réalisation des activités, respect des prévisions, rédaction de rapports, gestion des imprévus et de leurs causes).

* Faire un inventaire des réalisations en termes d’activités. Repérer les résultats non atteints et essayer de comprendre les raisons. Faire un inventaire des difficultés (liés au respect des délais, et des procédures) et leurs causes.

2. L’efficacité est la mesure selon laquelle les objectifs du Projet/Mémorandum ou Protocole ont été atteints. Une mesure dans laquelle une initiative produit les résultats prévus. Faire une analyse des résultats atteints par le Mémo/Proto en référence aux prévisions.

* Apprécier les conditions (facteurs d’influence,) dans lesquelles les activités ont été réalisées. Analyser les difficultés liées à la conduite des activités. Respect des délais. Contraintes particulières.

3. L’efficience est la mesure selon laquelle les ressources sont converties en résultats de façon économe, mesure dans laquelle l’initiative produit les extrants prévus par rapport à la dépense en ressources.

* Mesure de l’efficience en termes d’incidence de l’apport du partenaire (ONG et AEDE) sur les réalisations des activités des Mémorandums ou Protocoles (rapport résultat/coût).

4. La pertinence permet de juger le niveau de cohérence de l’appui avec les priorités sectorielles et globales du pays et les besoins spécifiques des Acteurs/Partenaires.

* Apprécier la cohérence de l’appui aux partenaires des Mémo/Protocoles. Apprécier les solutions apportées aux préoccupations de ces structures.

**Programme révisé de la mission**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Date** | **Sites** | **Activités à réaliser** | **Acteurs** | **observations** |
| 09/12/2019 | Bol | Civilités/entretiens aux autorités ; | * Gouverneur ; | La mission reste à Bol |
| Cadre du programme de la mission | * Point focal PNUD; * Equipe de la mission |
| Entretiens | * Responsables IDHL |
| 10/12/2019 | Méléa | Pépinière de production des plants | * ANGMGV ; * Comité de gestion du site | Une fois finir la mission revient sur Bol et continuer le lendemain |
| Activités Génératrices des Revenus (agricoles, commerciales, FA, etc.) | * IHDL ; * AEDE ; * Bénéficiaires |
| 11/12/2019  &  12/12/2019 | Baga Sola | Entretien avec Préfet de Bago Sola | * Autorités locales ; * ANGMGV; * Comité de gestion du site |  |
| Pépinière de production |
| Plantation des arbres (périmètres clôturés et non clôturés) |
| Activités Génératrices des Revenus (agricoles, commerciales, FA, unités de transformation, etc.) | * IHDL ; * Groupements ; * Bénéficiaires |
| 13/12/2019  &  14/12/2019 | Liwa | Entretien avec Préfet de Liwa | * Autorités locales ; * ANGMGV ; * Comité de gestion du site |  |
| Pépinière de production |
| Plantation des arbres (périmètres clôturés et non clôturés) |
| Activités Génératrices des Revenus (agricoles, commerciales, FA, etc.) | * IHDL ; * Groupements ; * bénéficiaires |
| 14/12/2019  &  15/12/2019 | Tataferom | Entretien avec S/Préfet de Daboua | * Autorités locales ; * ANGMGV ; * Comité de gestion du site |  |
| Pépinière de production |
| Plantation des arbres (périmètres clôturés et non clôturés) |
| Ferme Agricole Communautaire Intégrée (FACI) |
| Activités Génératrices des Revenus (agricoles, commerciales, FA, etc.) | * IHDL ; * Groupements ; * bénéficiaires |
| Voyage retour à bol | * Equipe de la mission |
| 16/12/2019 | Bol | Débriefing aux autorités | * Equipe de la mission |  |
| 17/12/2019 | Bol | Voyage retour sur N’Djamena | * Equipe de la mission |  |

**Listes des institutions, groupements et personnes rencontrées**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prénoms et nom | Institutions/localités | Contacts/responsabilité |
| 1. **Entretiens individuels** |  |  |
| WELDADOUR GAYE Pierre | PNUD | Analyste Suivi-Evaluation |
| Serge NDJEKOUNEYOM | PNUD | Chef d’unité Développement Durable |
| Stephen Kinloch Pichat | PNUD | Représentant Résident Adjoint (Programme) |
| Alexis RAMADJI NGANGTAR | ANGMV | Directeur planification et suivi-évaluation |
| Mbainaissem Nadjitambaye | ANGMV | Responsable SIG |
| Seid BOTI | Ministère de l’économie de et de la coopération | Responsable suivi-évaluation |
| Mahamat Mamadou | OSLT | Coordonnateur |
| HAKIM DJIBRIL | AEDE | Directeur Général |
| Fatimé Mouhamat Seid | AFGK | Présidente |
| Kelou Sidick | AFGK | Secrétaire générale |
| DJIMTOBEYE NANADOUM RAOUL | OHD | Chargé de programme du Lac |
| KODBE ABDELKERIM | OHD | Coordonnateur |
| KEMADJINGAYE DJTAINGAR | IHDL | Coordonnateur |
| Moustapha Adji ARDO | ANGMV | Superviseur Bagasola |
| Jean De Dieu Djasnar | PNUD | Représentant PNUD province du Lac |
| Ngonlengar Franck Djasrangui | IHDL | Animateur |
| Adoum DAGO ABDOULAYE | OHD | Animateur |
| ABAKAR Moustapha Adji | OHD | Animateur |
| Fatimé HASSANE | OHD | Animatrice |
| Koubra AHAMAT | OHD | Animatrice |
| Mamadou KONATE | PAM à BOL | Consultant |
| JOEL kalzeube | PAM BOL | Chargé de programmes |
| Adoum Noucky Charfadine | Autorité administrative | Le Gouverneur de la Province du Lac |
| 1. **Focus group** |  |  |
| Membres comités de gestion du site à Méléa | Méléa |  |
| Artisans fabrication foyers améliorés | Méléa |  |
| Groupements de femmes AGR | Méléa |  |
| Préfet de Bagasola | Bagasola |  |
| Membres comités de gestion du site pépinière à Bagasola | Bagasola |  |
| Membres du Groupement mixte DORBARI | Bagasola |  |
| Membres Groupement féminin HIKIRMA | Bagasola |  |
| Groupement de jeunes AJDK | Bagasola |  |
| Groupements des femmes à TAGAL | Bagasola |  |
| Groupement des femmes WALABARI | Bagasola |  |
| Groupements des femmes refugiées à DARESALAM | Bagasola |  |
| SOUMAILA ADAM | Liwa | Préfet de Liwa |
| Chef de canton de Liwa | Liwa |  |
| Groupement pour la Ferme agricole de Daboua | Tataferom |  |
| Comité de gestion du site pépinière de Tataferom | Tataferom |  |
| Groupement des femmes Tataferom | Tataferom |  |
| Comité de gestion site pépinière et reboisement à Liwa | Liwa |  |
| Ferme agricole de Kandja | Liwa |  |
|  |  |  |

1. *Relatif à «La protection de l’environnement et l’adaptation aux changements climatiques »* [↑](#footnote-ref-1)
2. *En particulier l’impact A4.1 intitulé «Les ressources naturelles sont préservées et l'environnement est assaini »* [↑](#footnote-ref-2)
3. Stipulé «*D’ici à fin 2021, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les petits producteurs, notamment les jeunes et les femmes, des localités ciblées emploient des systèmes de production résilients aux effets du changement climatique, leur permettant de répondre à leurs besoins de base, d’alimenter le marché et adoptent un environnement socio-économique plus résilient au changement climatique et mieux adaptés aux tendances actuelles et futures de la vulnérabilité et aux autres défis environnementaux* » [↑](#footnote-ref-3)
4. Notamment en son effet 1 « *La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant des capacités productives qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les groupes marginalisés* » [↑](#footnote-ref-4)
5. ODD 11, 12, 13, 14, 15 [↑](#footnote-ref-5)
6. «*Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées».* [↑](#footnote-ref-6)